

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale).
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

LE HEBDOMADAIRE

par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE: 1750

SOMMAIRE

A quand l'entrée d'Israël dans l'Eglise ?..... Jules ROMAIN
Pour laïciser Loigny..... Paul DEVIGNE
A propos d'instruction obligatoire.
Les buvetiers sont des privilégiés CANADIEN
L'hommage d'un cardinal au Vénérable Dom Bosco—Sir W. Laurier et le latin—
Résolution de protestation—Réponse aux négateurs du crime rituel—Les "Boy-Scouts" dissous en Russie—M. Foran et les droits de la langue française.
Le gâchis en France..... GALLUS
La Tempérance et les journaux..... UN TEMPERANT
Un peu de baume..... CANADIEN
La tendance dangereuse des "K. of C."... Jean BOURGET
Le "Tango"..... JUSTIN
L'Exposition et le "Quebec Chronicle"—
Nos collèges classiques défendus par un Juif—Pie X à un Zouave canadien—Le cardinal Rampolla—Si c'était un élève de nos collèges.—En Passant : (Les crimes et l'alcool : La conversion de la Bulgarie; L'Eglise et les nègres, etc.)

A quand l'entrée d'Israël dans l'Eglise

On sait qu'il est de croyance générale que les juifs doivent se convertir un jour.

Au dernier chapitre de son livre si instructif sur l'Idée Messianique, M. le chanoine Augustin Lémann, juif converti, se demande à quand l'entrée d'Israël dans l'Eglise ?

Et il répond "très probablement au dernier âge de l'Eglise, vers la fin des temps.

"Dieu seul sait la date précieuse. Mais ce que l'on peut conjecturer des données de la tradition et de l'Écriture c'est que ce retour ne s'effectuera qu'à la fin du monde.

Le savant auteur cite un très grand nombre de passages de la Tradition, des Pères et des théologiens, l'Écriture Sainte : l'Ancien et le Nouveau Testament.

Nous ne suivrons pas M. Lémann sur ce vaste terrain de la documentation.

Qu'il nous suffise de rappeler ces paroles prophétiques de Moïse dans ses adieux à Israël : "Le Seigneur vous dispersera dans tous les peuples, et vous ne resterez qu'un petit nombre parmi les nations où le Seigneur vous aura conduits. Après que vous serez trouvés accablés de tous ces maux qui vous ont été prédits, à la fin des jours vous reviendrez au Seigneur votre Dieu et vous écouterez sa voix"

M. le Chanoine Lémann termine son chapitre sur la conversion d'Israël en rappelant que la bénédiction donnée par Jacob aux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé figurent la suprême et solennelle bénédiction qui devra être donnée un jour par Dieu aux deux

filis de son Christ, au peuple juif et au peuple chrétien.

"Nous savons, dit-il, dans une prière touchante, que la main droite, primitivement placée sur la tête du peuple juif, qui est l'aîné, a été transportée et repose maintenant sur la tête du plus jeune, qui est le peuple chrétien. Qu'elle y repose, nous ne sommes plus jaloux ! O mon frère Ephraïm (le peuple chrétien), sois béni comme l'aîné ; que la main droite soit à toi ; garde-la, et que sur ta tête elle demeure toujours ! Mais la main gauche, ô mon Dieu, ah ! donnez nous la main gauche. Que vos bras se croisent, c'est-à-dire que la croix, source de toutes bénédictions, s'abaisse bientôt vers la tête si longtemps inclinée du pauvre peuple hébreu !

"Que les deux peuples du Christ, s'embrassent dans l'unité d'un même Dieu, d'une même Eglise !"

C'est avec cette pensée que les écrivains chrétiens doivent travailler à la solution de la brûlante question juive.

JULES ROMAIN

Pour laïciser Loigny

Le Soleil de Paris raconte les fêtes qui ont eu lieu en France à l'occasion de l'anniversaire de Loigny, fêtes qu'on tente de laïciser peu à peu :

Loigny célébrait, mardi, le quarante-troisième anniversaire de la journée qui inscrivit son nom dans l'Histoire. Elle fut glorieuse, mais bien douloureuse aussi, cette journée du 2 décembre 1870 pendant laquelle on ne cessa de se battre autour de la vieille église et dans la plaine, à l'ombre du bois Bourgeon. C'est à la lueur de l'incendie détruisant le village que l'on put mesurer l'étendue du désastre. C'est par centaines, par milliers que les victimes étaient tombées.

Au premier rang apparaît Souis, mutilé. Près de lui, Charette, deux fois blessé ; le commandant de Foucher, blessé lui aussi. Et l'on ne peut évoquer ces trois noms sans y ajouter celui de l'abbé Theuré, dont l'héroïsme dans la charité égala le courage dont les autres avaient fait preuve sous le feu. On ne se représente pas Loigny sans Souis, sans Charette, sans Foucher, sans l'abbé Theuré. Depuis mardi ils sont réunis. La translation des cendres du commandant est maintenant un fait accompli. Et les reposent près de celles de Charette, de Souis et de l'abbé Theuré, dans des ornements de 1200 hommes massés sur le champ de bataille.

Les fêtes de cette année ont été, comme toujours, émouvantes ; nos lecteurs en ont lu les détails.

Depuis quarante-deux ans, pareille

manifestation se produit à Loigny, à chaque retour du 2 décembre. Mais depuis deux ans, on s'est avisé que la cérémonie religieuse pourrait devenir un danger. Le laïcisme pénètre en Beauce comme partout et, malgré les enseignements de l'histoire, le monde officiel a décidé d'organiser, de son côté, une fête purement laïque en l'honneur des morts de 1870. Ces messieurs oublient que si de Souis fut si grand dans son sacrifice, c'est qu'il était chrétien et l'on ne peut rayer de l'histoire son apostrophe aux fuyards du 51^e : "Puisque vous ne savez pas mourir pour la France, je vais faire déployer devant vous le drapeau de l'honneur !" Se tournant vers Charette et ses zouaves, il s'écriait : "Mes amis, il y a là-bas des hommes qui sont indignes du nom français. Déployez votre drapeau et montrons ce que valent des hommes de cœur et des chrétiens !"

Un double cri répond au général : "Vive la France ! Vive Pie IX !..." Cela, les laïciseurs de Loigny ne le feront pas oublier, pas plus que le mot du commandant de Troussures qui se jette à ce moment au cou de Souis en lui disant : "Que vous êtes bon, mon général de nos conduire à pareille fête !" Ils ne feront pas oublier ce cri de Charette à un de ses jeunes officiers qui lui paraissait pâle : "Ton père était chrétien. Es-tu prêt à mourir ?" Tout cela est de l'histoire et de l'histoire qu'on n'effacera point.

Nous avons entendu, mardi, un maire, un sénateur, deux députés, un sous-préfet, discourant devant le monument de Loigny. Deux fois seulement le nom de Souis fut prononcé et une fois celui de Charette. Les officiers peuvent bien taire ces noms, la gloire qu'ils projettent sur l'immense plaine de Beauce les révèle malgré tout.

Les laïciseurs de Loigny ne le feront pas davantage. Loigny, c'est de Souis le grand chrétien. Loigny, c'est Charette, soldat du Pape, avant d'avoir été soldat de la France. Loigny, c'est l'abbé Theuré, le curé apôtre. Loigny, c'est le commandant de Foucher qui disait aux habitants, au plus fort du combat : "Priez Notre Dame de Chartres pour nous, pendant que nous combattons pour vous !"

Loigny ne sera pas plus laïcisé que ne le sera Jeanne d'Arc. L'histoire le préservera de ce malheur en même temps que l'on garde les morts qui dorment à l'ombre de son clocher. Ils sont les meilleurs avocats de Loigny, du Loigny chrétien qui ne disparaîtra pas.

PAUL DEVIGNE.

A propos de l'Instruction obligatoire

Nous tenons à fournir à M. Godfroy Lauglois le plus grand nombre de faits et de chiffres relatifs à la faillite lamentable de l'Instruction publique en France où existe l'obligation scolaire, la panacée universelle de notre réformateur.

Voici donc encore un petit document qu'il pourra glisser dans ses cartons pour s'en servir dans son discours parlementaire annuel et chronique sur les bienfaits de l'Instruction gratuite et obligatoire.

Nous laissons la parole à M. Mir, ancien directeur d'école normale qui écrit dans les *Annales Catholiques* :

"J'ai voulu savoir, dit-il, combien il y avait d'illettrés parmi les déposants des Caisse d'épargne et j'ai fait appel au trésorier de la Caisse d'épargne d'Auch. Voici les renseignements que ce fonctionnaire m'a fournis :

Le nombre de déposants du 1^{er} semestre 1912 est de 260. Le nombre d'illettrés est de 27, soit 13,38 %

C'est une calamité que le dixième d'une population ne sache ni lire ni écrire. Le nombre des illettrés s'accroît, hélas ! depuis quelques années, dans des proportions inquiétantes.

Il n'en coûte aux contribuables que 400 millions environ par an pour aboutir à un pareil résultat.

Il est vrai que nos sectaires s'en consolent en ruinant de leur mieux les œuvres d'enseignement libre qui ne coûtent rien à l'État ; leur haine satisfait, que leur importe le reste ?"

En France les sectaires qui se disent apôtres de l'Instruction publique comptent leurs victoires, comme on le sait, par le nombre d'écoles libres qu'ils peuvent fermer. On sait les résultats d'un pareil système.

C'est le règne des illettrés.

Tuberculose et Alcool

A Paris, d'après un rapport officiel, il est mort en 1910 85,000 personnes de tuberculose, soit 217 par 100,000 habitants.

Les statistiques établissent que l'alcoolisme est la cause principale du mal.

Chez nous les vendeurs d'alcool sont des privilégiés ; le gouvernement les traite en enfants gâtés en leur accordant une indemnité de \$3,000, quand la loi ne permet plus de renouveler leur licence.

Le gouvernement n'accorde rien par exemple aux malheureuses victimes des buvetiers.

Les buvetiers sont des privilégiés

Les journaux publient la dépêche suivante de Québec :

" Les hôteliers de Montréal et de Québec auront un an et quatre mois pour décider s'ils doivent demander le renouvellement de leur licence, avant la mise en vigueur de la loi qui, pour Montréal, réduira leur nombre de 473 à 350.

Le règlement n'entrera en vigueur qu'en mai 1915.

A Québec le nombre des licences sera réduit à 50.

Il est entendu que la Chambre approuvera la clause pourvoyant à une compensation de \$3,000 en faveur de ceux dont la licence sera supprimée."

In cauda venenum.

En effet nous avons déjà protesté contre cette indemnité payée aux buvetiers. Dans leur rapport les Commissaires ont condamné, il nous semble, ce faux principe, ce privilège qu'on accorde à des gens qui n'y ont droit aucunement.

C'est déjà beau qu'on accorde au vendeur de boisson des délais à long terme. Leur licence est pour un an et par conséquent renouvelable chaque année.

Pourquoi, alors traiter les buvetiers en enfante gâtés, en privilégiés ?

Leur négoce n'est pourtant pas d'intérêt public ; le buvetier n'a pas besoin des études longues et spéciales, par même d'apprentissage.

Enfin il n'y a pas l'ombre d'une raison pour que le pays soit son débiteur. Au contraire il faudrait plutôt mettre justement au crédit du buvetier tous les frais de prison, de cours de justice, d'asile, d'aliénés, d'hôpitaux occasionnés par les piliers de la buvette et que l'alcool, qui a enrichi les privilégiés du gouvernement, a empoisonnés, rendus criminels, fous ou infirmes.

Ah ! si le peuple, si le pays envoyaient leur compte aux buvetiers... ce n'est pas moi qui voudrais le payer.

Tout l'or de nos millionnaires n'y suffirait pas...

CANADIEN

EN GARDE

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Cambrai :

" La Critique du Libéralisme nous informe qu'une pétition, d'origine anglaise ou américaine, est présentée à la signature des bonnes familles chrétiennes de France, pour demander au Pape la suppression du jeûne eucharistique. Chaque feuille est dispensée pour recevoir cent signatures. Nous croyons devoir donner cette information à nos lecteurs, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre par le ton onctueux de cette supplique et les motifs qu'elle invoque. Surtout qu'ils se gardent de la faire circuler ! "

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

L'HOMMAGE D'UN CARDINAL

— AU —

Vénérable Dom Bosco

Le *Bulletin Salésien*, organe de la pieuse Société St-François de Sales dont le centre est à Turin, nous apporte avec son numéro de décembre une courte mais très intéressante nécrologie sur Son Eminence le cardinal Vives y Tuto décédé, en septembre dernier, à la veille même de la Nativité de la T. S. Vierge. Nous sommes heureux d'accéder au désir que nous exprime un de nos lecteurs, qui est Coopérateur salésien, et de publier l'extrait qui suit de cette touchante notice nécrologique :

" Ce nouveau deuil qui est venu frapper le Sacré Collège est un deuil tout intime pour la famille des Capucins, dont le vénéré défunt était la splendeur et l'honneur. Il est aussi un deuil pour nous qui vénérions en lui non seulement le Coopérateur éminent, mais un Protecteur dévoué et surtout le très zélé et très actif Cardinal Ponce ou Rapporteur de la Cause de Canonisation et de Béatification de Dom Bosco.

Nous voudrions dignement parler de lui, dire quelque chose des mille preuves de toute particulière bienveillance, données à Dom Bosco et à l'Œuvre Salésienne. Qu'il nous soit permis d'en citer au moins une.

Nous nous rappellerons toujours la grande allégresse que nous ressentîmes, le 24 juin 1907, alors que notre inoubliable Fondateur fut déclaré Vénérable ! L'Eminent Cardinal avait à peine eu que Sa Sainteté Pie X avait donné sa plus grande approbation au décret de la S. Congrégation concernant l'introduction de la Cause, qu'il se rendit à notre Maison du Castro Pretorio, et comme l'Inspecteur Dom Conelli le remerciait de sa grande bonté, il lui dit ces paroles textuelles :

" Je ne suis pas venu seulement pour me réjouir avec la Congrégation, mais pour prier dans le temple que Dom Bosco a érigé au Sacré-Cœur et me recommander à lui comme à un céleste Patron. Je suis très heureux d'avoir eu à étudier à fond la vie de Dom Bosco, car j'ai pu comprendre qu'il était un grand saint ! Déjà, quand l'on voit une Congrégation qui vraiment fait du bien (et telle est assurément la vôtre), l'on peut toujours dire avec raison : Au fond et à la base, il y a assurément un saint. Mais je l'ai touché du doigt en ces jours-ci, en étudiant la vie de D. Bosco, votre Fondateur ! De quelles célestes faveurs il a été comblé ! et l'on pourrait dire que Dieu lui manifestait, comme dans un cinématographe continu, l'avenir de sa Congrégation, de ses Fils et enfants (et, ici, j'entends parler de certains faits, comme celui, par exemple, d'enfoncer profondément le béret ou la casquette sur le front, ainsi que le faisaient certains élèves, craignant que Dom Bosco puisse y lire leurs péchés, et encore la merveilleuse prophétie faite à Mgr Cagliero). Mais, outre ces célestes faveurs, quel trésor de vertus ! Un amour de la Madone,

qui égale celui des plus grande saints, une dévotion à la Passion, qui lui suffoquait le cœur, toutes les vertus religieuses au plus haut degré et ce qui est un témoignage infaillible de la sainteté, il était extraordinaire même dans ce qui est ordinaire, de telle sorte que rien n'apparaissait à l'extérieur dans la vie commune.

" Vous le voyez — ajoutait-il — j'ai étudié à fond la vie de Dom Bosco, et sa figure m'apparaît plus que providentielle. Dans la nuit de lundi dernier, vers une heure et demie, j'étais encore à ma table de travail, me préparant à la discussion qui devait avoir lieu le mardi matin. Il y avait huit Cardinaux à cette réunion qui réusit admirablement, et croyez bien qu'introduire une cause de Béatification, alors que seulement dix-neuf années se sont écoulées depuis la mort, et avec une existence qui ressemble à tant d'autres, est déjà prodigieux.

" Ecrivez à Dom Rua qu'il fasse donner la plus grande publicité possible au Décret, qu'on en affiche des copies dans toutes les églises et chapelles de la Congrégation, que l'on fasse parfaitement connaître la teneur du Décret à tous les Salésiens, à tous les enfants, aux Coopérateurs et même aux personnes du monde, par le moyen de la presse. C'est une nouvelle qui intéresse tout le monde et qui doit apporter des grâces extraordinaires à tous selon leur état, et pour moi, concluait pieusement l'éminent Prince de l'Eglise, j'ai élu Dom Bosco comme mon Patron particulier..."

Et lorsque D. A. béra, quelques jours après son élection à la charge de Successeur de Dom Bosco et de Dom Rua vint offrir à Son Eminence ses hommages et ceux de toute la Pieuse Société Salésienne, le vénéré disciple de S. François d'Assise manifesta de nouveau toute son admiration pour Dom Bosco et son Œuvre, et, bénissant celui-ci, invoqua *expressis verbis* l'intercession de la Vierge immaculée, de Saint Joseph et de notre Vénérable fondateur ! Puis-je-il nous continuer du haut du ciel ces marques d'affection et de bienveillance !

SIR W. LAURIER ET LE LATIN

Invité à parler devant les étudiants de l'Université McMaster de Toronto, Sir Wilfrid Laurier a donné à ses auditeurs plusieurs conseils sages et pratiques.

Il a fortement recommandé l'étude des langues et même des langues mortes. La connaissance du latin, a-t-il dit, m'a servi beaucoup au cours de ma carrière.

Tout homme instruit devrait savoir le français, l'anglais et l'allemand. Pour sa part il regrette de ne pas avoir appris cette dernière langue, car il considère qu'il eût pu en tirer de grands avantages.

Dans ce pays il est nécessaire de savoir l'anglais et le français.

" L'anglais, dit Sir Wilfrid, est la langue commerciale du monde. Sa nature même la rend apte à cet emploi. Elle est plus concise et plus directe que toute langue que je connaisse."

" Le français a été la langue de l'Europe pendant des siècles. En Europe personne ne peut se vanter d'éducation complète s'il ne parle français. Pendant les trois cents dernières années, le français a été la langue de la diplomatie, des arts et des lettres. La langue française est beaucoup plus souple et beaucoup plus apte que l'anglais à rendre tous les nuances de la pensée."

Il est à espérer qu'à force d'entendre dire que la connaissance du français est une marque d'éducation supérieure, nos anglicisateurs de Toronto et d'ailleurs finiront par rougir de leur ignorance.

Il est intéressant de souligner les déclarations de l'homme d'Etat canadien au sujet de l'utilité de l'étude des langues mortes, du latin en particulier.

Le témoignage de Sir Wilfrid Laurier est celui d'un homme d'expérience ; il a plus de valeur que celui de nos réformateurs et partisans des études dites modernes et pratiques.

Résolution de protestation

La résolution de protestation qui suit a été votée avec enthousiasme par l'assemblée entière, lors de la clôture de la grande séance tenue à Montréal, la semaine dernière, et où fraternisèrent les Irlandais et les Canadiens français.

Considérant :—

Que l'enseignement de la langue maternelle à l'école est de droit naturel, et que l'enseignement du français dans l'école séparée d'Ontario est de plus garanti par la constitution et l'usage ;

Que les Canadiens français d'Ontario n'ont jamais refusé de faire apprendre l'anglais à leurs enfants concurremment avec le français, et, partant, ne constituent pas, comme on l'a prétendu, un obstacle au progrès général de la province ;

Que la politique libérale et généreuse suivie par la majorité française envers la minorité anglaise de Québec devrait mériter aux minorités françaises des autres provinces un traitement, sinon analogue, du moins équitable ;

L'assemblée proteste énergiquement contre les règlements arbitraires par lesquels le gouvernement d'Ontario tente depuis quelque temps de défranchiser les enfants de nos compatriotes de cette province.

L'assemblée constate de nouveau avec bonheur, par le discours de MM. Foran et Armstrong que la résistance des Canadiens français d'Ontario reçoit l'approbation de tous les citoyens justes, et elle leur envoie à ces derniers l'assurance de l'appui unanime de la province de Québec.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

Réponse aux négateurs du Crime rituel

M. Albert Monniot continue dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* sa magistrale étude sur le crime rituel chez les Juifs.

Son dernier article contient un chapitre qui confirme les articles de Jules Romain déjà publiés dans la *Vérité*, sur cette brûlante question.

Il importe d'entasser le plus grand nombre de documents possible, aussi, nous nous empressons de reproduire le travail de M. Monniot.

C'est une forte réponse aux négateurs du crime rituel.

"Aux faits, aux témoignages de l'Histoire, qu'ont opposé les négateurs du crime rituel ?

Des bulles pontificales ;

Le rapport du cardinal Gangauelli chargé d'enquêter en Pologne ;

L'absence de crimes juridiquement établis ;

L'irrécéabilité d'aveux arrachés par la torture ;

Quelques erreurs de noms et de dates.

Je crois ne rien négliger des arguments invoqués contre nous.

Je vais les examiner sommairement avant d'égrener le long rosaire des crimes rituels.

Les Bulles Pontificales. — Des Bulles d'Innocent IV si souvent invoquées, la plus favorable à la thèse de nos adversaires est celle du 25 septembre 1253, qui contient ce passage :

"...Nous défendons aussi d'accuser les Juifs de se servir du sang humain dans leur rite, parce qu'il leur est prescrit dans l'Ancien Testament de ne point se souiller de sang en général, non pas seulement de sang humain."

Or, 1° Strack lui-même reconnaît (page 140) qu'il n'est pas expressément interdit dans la loi du Pentateuque de consommer du sang humain. 2° Nous basons nos accusations, non sur la Loi mosaïque, mais sur le Talmud, à peine connu du catholicisme, au temps d'Innocent IV, et sur la tradition orale, complètement ignorée.

Grégoire X récuse le témoignage des chrétiens, s'il ne se trouve parmi eux un Juif pour accuser les Juifs.

Sage précaution contre l'arbitraire qui pouvait atteindre une nation qui s'était partout rendue odieuse ; mais nous avons eu depuis maints témoignages de Juifs contre les Juifs.

Martin V recommande de traiter les Juifs avec humanité et justice.

Paul III accueille les plaintes des Juifs qui se prétendent molestés pour des crimes imaginaires et les couvre de sa protection.

Et c'est tout.

Il est hors de doute que la Papauté est maintes fois intervenue en faveur des Juifs.

Il n'est pas moins certain qu'elle a fait brûler le Talmud.

"Pas tant que cela !" raillait l'*Univers Israélite*.

Un certain nombre de fois tout de même.

La *Prompta Bibliotheca* fournit des détails sur la destruction des éditions

du Talmud par ordre des différents Papes : Grégoire IX en 1230, Innocent IV en 1244, Clément IV, Honoré IX et Jean XXII, Jules III en 1553, Paul IV en 1559, Pie V en 1566, Grégoire XIII et Clément VIII.

Il n'est pas moins certain qu'elle a béatifié et canonisé de petits chrétiens "cruellement martyrisés par les Juifs en haine de la foi chrétienne."

Et ici, il faut citer la Bulle du grand Pape Benoît XIV, dite *Beatus Andreas* :

"André, du village de Ruyn, au diocèse de Bixen, pas encore âgé de trois ans, fut très cruellement assassiné par les Juifs, en haine de la Foi du Christ, dans l'année 1462.

"En l'année 1475, un enfant de Trente, qui n'avait pas encore trois ans, le Bienheureux Simon, fut tué par les Juifs avec la dernière barbarie. Ce crime épouvantable ayant provoqué de nombreux et très grande troubles, et les Juifs, de leur côté, ayant usé de tous les moyens pour écarter les justes châtements qu'ils avaient mérités et échapper à la juste colère des Chrétiens, etc."

Il n'est pas moins certain qu'un Pape du XIXe siècle, Pie IX, a félicité et récompensé Gougenot des Mousseaux, dénonciateur des atrocités rituelles des Juifs.

L'exploitation de la mansuétude Pontificale au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle a fait son temps.

La consultation du cardinal Gangauelli. — C'est un document plus récent, résultat d'une enquête faite en Pologne au XVIIIe siècle : il a le grave tort, pour le critique, de s'appuyer précisément sur les Bulles pontificales dont nous venons de parler. Il est en opposition formelle avec les rapports des évêques de Lutzk et de Kiew, dont l'autorité ne saurait être diminuée par le fait qu'ils vivaient au milieu des Juifs polonais incriminés.

La critique du cardinal apparaît assez simpliste.

Parlant du crime de Vérone, où un Juif fut condamné, puis libéré par le Podestat, il conclut :

"A ce jugement de Vérone, concernant le Juif Joseph, on reconnaît le bon sens des conseillers et la sagesse du Podestat ; ils pensèrent que le crime était invraisemblable, puisque leur religion interdit aux Juifs de verser le sang."

Ce qui revient à dire qu'il n'y a de criminels en aucun pays, puisque partout la loi interdit le meurtre.

C'est avec ces arguments et cette méthode critique qu'on prétend nous imposer silence.

Mais voici que Gangauelli veut nous donner une preuve décisive. Écoutons :

"Si nous désirons nous convaincre entièrement, nous avons une preuve négative décisive en faveur des Juifs. Chacun sait que l'entrée des Juifs en Pologne n'eut lieu qu'après qu'ils eurent été chassés d'Espagne, et qu'avant ce temps, il n'y en avait aucune trace en ce pays.

"... Cela dit, je ne comprends pas comment, d'un tableau qu'on pré-

tead remonter au delà du XV^e siècle, on peut tirer une preuve convaincante contre les Juifs qui, à cette époque, ne se trouvaient pas encore en Pologne et, par conséquent, ne pouvaient être les auteurs d'une action qui méritait d'être représentée sur un tableau et exposée sur la façade de l'église de Posen. "Voilà le jugement des hommes, avec ses fréquentes erreurs."

Hélas ! trois fois hélas ! Cette découverte sensationnelle va être annulée d'un trait de plume par celui-là même qui produit la "consultation", par Strack qui fait remarquer en note :

"Cela est inexact. Des Juifs sont mentionnés en Pologne déjà au XI^e siècle, et ils n'étaient pas venus là d'Espagne, mais d'Allemagne."

Il n'y a plus qu'à reprendre le mot de Gangauelli, "preuve négative décisive", et à lui retourner sa triomphale conclusion : "*Errare humanum est*"

Nous pouvons passer, n'est-il pas vrai, sur la consultation du cardinal Gangauelli, et lui opposer hardiment les rapports des autorités ecclésiastiques dans le cercle desquels s'élevaient les accusations contre les Juifs.

Les preuves juridiques. — Il n'est pas douteux qu'un certain nombre de crimes rituels ont été châtiés par la sommaire justice du peuple : on n'était pas toujours, au Moyen Age, plus soucieux de la forme que ne le sont aujourd'hui ces Américains qui, entre deux lynchages, pleurent sur le malheureux sort des Juifs de Russie, "victimes des haines de race."

Mais il reste un nombre respectable de crimes jugés suivant la procédure du temps, rapportés par les chroniqueurs de l'époque, parfois attestés par le monument et l'image, enregistrés par les plus surs érudits critiques, tels ces Bollandistes que des Mousseaux qualifie princes de la certitude historique.

Qui les nie peut aussi légitimement révoquer en doute toute l'Histoire.

Nous verrons d'ailleurs que les crimes sont d'autant mieux établis juridiquement qu'ils sont plus près de nous.

Les "Boy-Scouts" dissous en Russie

Depuis quelques années tous les pays ont leurs *Boy Scouts*.

Il y a plus d'un an des corps de *Boy-Scouts* furent organisés en Russie. Il y eut grand enthousiasme quand le Tzar les passa en revue pour la première fois.

Là-bas ces jeunes éclaireurs avaient nom *Potjeschnyé*. Ils se propagèrent rapidement.

Ce ne fut qu'un feu de paille.

Le Tzar vient en effet de dissoudre les *Potjeschnyé* tombés en défaveur.

La principale cause de leur dissolution fut les plaintes des professeurs des maisons d'enseignement qui ont trouvé que le *scoutisme* détournait beaucoup les jeunes gens de l'étude, sans leur profiter au point de vue du développement physique.

On verra qu'il en sera ainsi dans tous les pays, le *scoutisme* formant une génération d'aventuriers ignorants.

M. Foran et les droits de la langue française

Voici un passage du discours de M. Foran qui est à souligner :

"On nous dit dans l'Ontario que la langue française n'a pas de droit, elle existe par privilège et par tolérance. Quand on veut en arriver à une entente sur cette question nos adversaires nous disent : donnez nous la lettre de la loi.

M. Foran cite alors le texte de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, où il est dit que dans les Chambres du parlement du Canada et à la Législature de Québec, l'usage de la langue française et de la langue anglaise dans les débats sont toutes deux officielles. Mais dans la rédaction des débats, des archives, etc., la langue française sera obligatoire ; dans les pièces de procédures devant tous les tribunaux l'usage sera facultatif. Dans toute la loi de l'Amérique Britannique du Nord, il n'y a pas d'autre expression concernant la ou les langues officielles. Donc, si on prend la lettre de la loi, on doit conclure que si la langue française n'a pas de droit dans l'Ontario, la langue anglaise n'en a pas non plus.

Venons-en à l'esprit de la loi. Le conférencier rappelle une lettre de sir Charles Tupper, dernier survivant des pères de la Confédération, dans laquelle il est dit : "Honorar la mémoire de Cartier, c'est là une chose digne du peuple canadien de toute race et de toute croyance, car sans Cartier la Confédération aurait été une chose impossible." Croyez-vous que Cartier aurait accepté la nouvelle constitution si elle n'avait pas contenu des garanties pour la langue française dans toutes les parties du pays ? Les pères de la Confédération ont d'ailleurs toujours déclaré qu'il fallait préserver les droits et privilèges des catholiques et des Canadiens français.

Depuis près de 70 ans existent des écoles de langue française et catholiques dans l'Ontario. N'étaient-ce pas là les droits et les privilèges dont faisaient mention les pères de la Confédération ?

M. Foran donne ici lecture d'une lettre du professeur Dale, de l'Université McGill, dans laquelle il déclare que l'on violait l'esprit de la constitution en s'opposant à l'enseignement du français dans les écoles.

Après avoir énuméré les objections des catholiques de langue anglaise, M. Foran suggère la création de deux conseils d'administration publique à l'instar de ceux de Québec, c'est-à-dire un conseil catholique et un conseil protestant. Il fait remarquer à ce sujet que si le gouvernement de Québec entreprenait une campagne contre la langue anglaise et qu'il euvrait les inspecteurs catholiques faire la visite des écoles séparées protestantes, on y verrait certainement rouge dans certains milieux."

Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

LE GACHIS EN FRANCE

Depuis qu'elle est en judéo-maçonnerie la pauvre France traverse crise sur crise.

Dans aucun pays la politique est plus instable; c'est un gâchis continuel.

La 3ième république française compte 43 ans d'existence; elle a vu périr 54 ministères; Gaston Doumergue vient de former le 55ième.

Six cent sept ministres se sont succédés en 43 ans.

C'est là un record qui semble prouver que la France n'est pas faite pour le régime actuel.

D'ailleurs la France depuis 1789 n'a cessé de végéter. Sous le joug maçonnique, elle est en pleine décadence, comme nation.

La France était faite pour être chrétienne et catholique; le sectarisme et le maçonnisme la tuent.

Quelques chiffres maintenant pour prouver que la révolution et le régime républico-maçonnique ont été fatal à la France.

En 1789, la France comptait presque 26 millions d'habitants; l'Angleterre 12 millions; l'Autriche 18; la Prusse 5,540,000; la Russie 25; l'Allemagne avec ses 359 Etats 26; l'Italie 9; l'Espagne 9.

Table with 2 columns: Country, Millions. Rows include Russia (68), France (35), Germany (35), Austria-Hungary (30), England (27), Italy (24), USA (23), Japan (20).

Qu'on compare bien les chiffres de 1789 et ceux de 1851.

C'est après 1851 surtout que la Révolution et ses faux principes commencent à porter des fruits de mort.

Table with 2 columns: Country, Millions. Rows include Russia (140), USA (90), Germany (67), Austria-Hungary (50), Japan (49), England (45), Italy (38), France (37).

La vitalité d'un peuple se manifeste par l'accroissement de sa population. La France, elle reste stationnaire comme si elle voulait périr.

Combien il a raison ce confrère français qui qualifie ceux qui gouvernent la France de "fossoyeurs de la nation."

Encore quelques chiffres instructifs.

La France se meurt faute d'enfants.

Actuellement une Commission de deux ou trois cents membres nommée par le gouvernement étudie la question de la dépopulation et cherche le remède au mal.

Or quel exemple ceux qui hier gouvernaient la France donnent-ils au peuple, quel contingent d'enfants fournissent ils à la patrie?

"Voyons-les à l'œuvre tous ces beaux, sçavants, sçavants les Annales Ca-

Table with 2 columns: Name, Children. Rows include Poincaré (0), Barthou (1), Ratier (3), Klotz (3), Morel (0), Etienne (0), Bérard (0), Jean Dupuy (1), Massé (0), Chéron (0), Pichou (0), Dubost (0), Caillaux (0).

N'est-ce pas là des chiffres ou plutôt des zéros honteux et désespérants?

Et la nouvelle loi de trois ans de service militaire n'est pas de nature à améliorer cette triste situation. Elle frappe en effet uniquement les bons pères de famille qui devront envoyer leurs fils un an de plus au régiment, et ainsi payer pour la faute des méchants et des lâches.

Il y a trois planches de salut pour la France: le catéchisme à l'école, le catholicisme au foyer et dans la vie publique et le maçonnisme hors de notre ancienne mère-patrie.

GALLUS

L'Histoire de Garneau Et les Jésuites

Le Rév. Père Armand Chosssegros, S. J., continue dans le Messenger Canadien du Sacré-Cœur sa judicieuse critique de la nouvelle édition de l'Histoire du Canada de F. X. Garneau. Il trouve très regrettable que l'historien canadien ait été puiser ses connaissances philosophiques dans Voltaire et dans Michelet, et se soit laissé griser par les grands mots et les faux principes de la révolution française.

Le R. P. Chosssegros relève plusieurs faussetés de faits et de doctrine sur de graves sujets, notamment sur la source du pouvoir qui est Dieu et non le peuple, et sur la liberté.

La partie qui a trait à la débauche des Jésuites est à citer:

"La Compagnie de Jésus, écrivait-il, a été en butte à toutes les attaques les plus imméritées de la part des Huguenots. Garneau n'a pas su toujours discerner ce qu'il y avait de faux en ces attaques.

Les Jésuites convoitent à l'époque de la fondation de Port-Royal les priations de ces missions lointaines. La marquise de Guercheville place 4,000 livres dans l'entreprise à condition que le revenu de sa mise soit payé aux Jésuites. Ceux-ci vivent misérablement, partagent la pitance commune et font même aux autres largesse de leur avoir. Dans la fondation de Saint-Sauveur, ils se conduisent d'après les ordres de la marquise de Guercheville Champlain, un bon juge, à portée de tout voir et de tout entendre, variant des rapports de Poutrincourt et des Jésuites affirme que les Jésuites ne furent équitablement gouvernés selon Dieu et raison, en toute chose.

Cela n'empêche pas l'historien Garneau de se faire l'écho des inventions

de Marc Lescarbot, un des ennemis les plus acharnés des Jésuites. Et les notes ajoutées par M. Hector Garneau rechargées encore sur l'injustice du texte. L'historien nous parle des charges exorbitantes que l'entretien des Jésuites fit peser sur Port-Royal. Bien plus, ajoute-t-il, ces religieux causèrent des emprisonnements et des procès qui le (Poutrincourt) ruinèrent, etc.

Et les notes (pp. 65 et 69) nous parlent des intrigues des Jésuites dans les dédales du palais de Marie de Médicis. Elles rééditent même cette horrible calomnie que le Père Biard aurait servi de guide aux Anglais quand ils vinrent brûler Port Royal et l'appendice LXVI ne recule pas devant cette assertion invraisemblable que les Jésuites excommunièrent, eux de simples prêtres, Biencourt et un nommé l'Abbé. Voilà de la critique judicieuse, n'est-ce pas?

Les Jésuites de l'Acadie, après les privations et les dangers, les périls de la mort noblement supportés pour la cause de Dieu, devraient du moins obtenir le respect de leurs ennemis. Ils demandent que l'histoire impartiale n'accepte pas sans jugements les factums passionnés rédigés contre eux et réfutés par les témoignages les plus authentiques.

De 1633 à l'arrivée de Mgr de Laval dit le Père de Rochemonteix, les Jésuites, tout en se livrant avec un zèle qui ne reculait pas devant la mort, furent les pasteurs, les guides, les pères des colons français. Un des leurs siégeait au Grand Conseil. Ils s'opposèrent avec énergie à la vente de l'eau-de-vie aux Indiens et ils éloignèrent les Français de la traite des pelleteries pour les attacher à la terre. Ils eurent des envieux que Mgr de Laval dans une lettre au général des Jésuites Goswin Nickel appelle de mauvais juges qui se réjouissent du mal et n'aiment point les triomphes de la vérité. Ces ennemis criaient fort et leurs clameurs impressionnèrent Colbert qui crut que les Jésuites prenaient une autorité excessive. Ces rapports de la cour sont amplement réfutés par les témoignages de Marie de l'Incarnation, de Mgr de Laval et de plusieurs autres.

Garneau estime que les Jésuites s'arrogeaient une influence excessive et les notes ne manquent pas de citer les témoignages des mémoires de la cour.

L'appendice CLII ne recule pas devant une citation de Réveillaud reproduisant Sixte le Tac: "L'on peut dire sans blesser la vérité qu'ils tiennent tout le pays en servitude et en esclavage." Le pamphlet de Sixte le Tac n'avait jamais été jugé digne d'être publié. Il fallut qu'un critique de la compétence d'Eugène Réveillaud l'exhumât de la poussière.

Cet Eugène Réveillaud cite Michelet et nous apprend dans une élucubration intitulée Histoire du Canada, que les Jésuites venaient au Canada "pour y mener une vie large, que c'étaient de saints idiots ou des membres compromis."

Il est pourtant des documents qui ne méritent pas l'ombre de créance et qu'on ne devrait produire que pour les ridiculiser."

Un peu de baume

Les Hibernians d'York ont adressé l'autre jour quelques grosses vérités à Mgr Fallon qui avait posé en britisher ardent.

Les Hibernians d'Ottawa se sont empressés de verser un peu de baume sur le bobo de l'évêque impérialiste qu'ils ont bombardé des épithètes les plus rouflantes:

"Nous exprimons notre profonde admiration pour Mgr Michael Fallon, prêtre éminent, Canadien distingué, véritable Irlandais et éducateur d'une remarquable habileté."

Tout cela c'est bien beau...mais c'est impuissant à effacer les marques infligées l'autre jour par M. Bourassa à l'idole jingoe des Hibernians d'Ottawa.

CANADIEN.

LE "TANGO"

Dans les milieux honnêtes on se déssole à la vue de la vogue du tango.

Cette danse ridicule et immorale fait fureur dans les salons, à Montréal, à Ottawa et même à Québec, où des professeurs de tango donnent des cours très achalandés.

Et que font les malheureux parents?

Ils attendent que le tango soit défendu.

Ce n'est pourtant pas une défense formelle qui le rendra immoral et dangereux.

Il suffit d'avoir un peu de sens chrétien pour comprendre que cette danse ne doit pas être tolérée ou permise dans un salon respectable.

L'intervention des autorités religieuses ne devrait pas être nécessaire dans de pareils cas, alors que le mal est évident, que le danger est réel.

Il y a des parents qui ne sont guère plus sages que des écoliers étourdis. Ce sont des êtres passifs. Ils ne savent pas exercer ni leur jugement ni leur discernement. Ils manquent complètement de sens chrétien. Ils font le mal ou le laissent faire tant que l'autorité religieuse n'a fait acte d'intervention.

Il en est ainsi pour le mauvais théâtre. On y va, on y conduit ses enfants jusqu'au jour où il est formellement condamné du haut de la chaire.

Et pourtant la condamnation ne change en rien la nature mauvaise d'une danse ou d'une pièce de théâtre.

Le tango est assez grossièrement immoral pour que les parents même les plus dépourvus de sens chrétien puissent se faire illusion jusqu'à permettre ou tolérer cette danse, même sous prétexte qu'il faut suivre la mode.

Dans les questions de morale il n'y a point de mode.

JUSTIN.

Et tous les amis de notre journal nous feraient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

La Tempérance et les journaux

Depuis quelques semaines les journaux semblent s'occuper davantage de la tempérance.

C'est de bon augure.

Que la campagne se continue et s'accroisse encore. On formera ainsi la mentalité de dirigeants et du peuple. On fera reculer d'autant le monstre qui veut nous dévorer. Le gouvernement sera encouragé de voter une loi des licences plus sévère.

Et quand la loi sera faite, les amis de la tempérance surveilleront son application.

Pourquoi tant de quotidiens gardent-ils le silence ? A-t-on peur de passer pour trop religieux aux yeux d'un certain public ?

Allons, pas de respect humain.

C'est le temps d'imiter Louis Veillot dont on parle tant à l'heure actuelle.

D'ailleurs, la croisade de la tempérance n'est pas seulement prêchée par l'Eglise ; les pays où l'alcool est le plus vivement combattu sont des pays protestants comme la Suède, la Norvège, les Etats-Unis et d'autres encore. Dans ces pays, c'est surtout au point de vue social et national que la lutte se poursuit.

Le silence des journaux s'explique de diverses manières. Quelques-uns sont empêchés de faire la lutte par leurs actionnaires qui sont intéressés dans le commerce de la boisson. D'autres, les plus nombreux, sont liés à la cause de l'intempérance par leurs contrats d'annonces de bière, de whiskey et de gin. Le silence pour eux est d'or, c'est le temps de le dire.

Les annonces alcooliques illustrées que publient ces journaux font un tort considérable à la campagne de Tempérance.

Il importe donc, si nous ne voulons pas laisser perdre les fruits précieux de la croisade antialcoolique, de combattre ces journaux par le seul moyen pratique et efficace.

Les arguments de conscience et d'honneur n'ont aucun poids, aucune valeur sur eux ; c'est par la bourse, uniquement par la bourse qu'il faut les prendre.

Il suffirait que dans chaque paroisse quelques hommes dévoués et de bonne volonté se mettent en tête de faire entendre de foyer en foyer le langage du bon sens et de la logique.

Comment, diraient-ils, par exemple, à un père de famille dont les garçons boivent et font son désespoir, comment pouvez-vous encourager un journal qui annonce le gin et le whiskey qui sont les causes de votre malheur. Ce journal qui se dit votre ami, qui pénètre dans votre maison, qui parle avec influence à vos enfants, c'est lui qui les perd, c'est lui qui leur conseille de boire sous de faux prétextes. Allons, soyez logique !

Qui est maître chez vous, qui commande, votre journal ou vous ? Vous défendez à vos fils de boire, de faire usage de boisson, vous leur commandez d'être sobres ; votre journal, lui,

leur conseille fortement de prendre un coup s'ils se livrent aux travaux des champs, s'ils travaillent dans les chantiers, s'ils vont à la chasse, etc.

Votre journal détruit votre autorité.

Ramenez les choses dans l'ordre. Faites savoir à ceux qui le dirigent votre décision.

Et là-bas, au journal, quand on constatera que l'annonce alcoolique qui rapporte tant, fait perdre tant, que dans une seule paroisse on a perdu plus de vingt abonnés, alors on calculera et peut-être on trouvera plus payant de renoncer aux flacons.

UN TEMPÉRANT.

UNE TENDANCE DANGEREUSE

Des " K. of C. "

L'Action Sociale reproduit la note suivante du Sacred Heart Review. Elle comporte de graves vérités :

" L'un des points faibles de nos ordres fraternels et sociaux est leur tendance à se fractionner en d'autres organisations plus fermées. Quelque groupe estime-t-il n'avoir point la prééminence à laquelle il croit avoir droit dans une organisation, aussitôt il s'apprête à lancer quelque chose de nouveau. Et le " quelque chose " a généralement peu ou point de raison d'être, sauf quelques charges à titre rouflants. Les Knights of Columbus, par exemple, ont donné le jour à d'autres organisations, qui certainement ne semblent pas combler d'anciennes lacunes. Evidentes contrefaçons des fraternités sociales maçonniques, officiellement elles ne, sont ni autorisées ni approuvées ni même reconnues par les K of C. : elles sont simplement tolérées ; bien que parfois vous rencontriez quelqu'un de leurs membres qui semble croire qu'il appartient à quelque élite, nouveau " degré " des K. of C., où le Knight ordinaire le Knight " en tous les jours " ne peut pas même jeter un coup d'œil. L'on devrait tenter quelque chose contre cette tendance à se diviser. Ce dont nous avons besoin, c'est plus d'unité et moins de groupes soi-disant choisis."

On connaît l'arbre à ses fruits.

Si donc l'Ordre des K. of C. produit des fruits qui sont des contrefaçons maçonniques c'est peut-être causé par le fait que lui-même a singé dans son rituel la franc-maçonnerie.

La note reproduite par l'Action Sociale est de nature à suggérer des réflexions nombreuses.

C'est toujours l'équivoque qui règne chez les K. of C. Ils n'approuvent pas ces sociétés champignons qui s'attachent à leurs flancs, mais ils ne les désapprouvent pas non plus ; ils les tolèrent.

C'est beaucoup trop.

L'équivoque est un mauvais signe. Bien plus, elle a toujours été fatale à toutes les sociétés qui ont voulu en vivre.

Les sociétés franchement catholiques ne doivent pas travailler à semer la confusion.

Il faut être dans un camp ou dans l'autre et ne servir qu'un maître !

Il est donc regrettable et dangereux de voir des individus qui appartiennent à des sociétés contrefaçons de la franc-maçonnerie, non seulement être des membres des K. of C., mais même prétendre que ces sociétés sont des degrés pour l'élite de l'Ordre.

Il y a dans tout cela, et dessous tout cela quelque chose plus que suspect.

JEAN BOURGET.

Jules Claretie

Jules Claretie, membre de l'Académie française, vient de mourir à Paris, à l'âge de 73 ans.

Claretie fut journaliste, romancier, historien, chroniqueur et critique.

Les journaux ont loué sans réserve son œuvre littéraire qui pourtant est parfois suspecte et dangereuse au point de vue moral et philosophique.

Plusieurs de ses romans à la mode sont remplis de scènes de dévergondages, de libertinage et d'impiété ; sa philosophie est matérialiste et fataliste.

Comme l'a dit un critique, Claretie est un écrivain qui plaît au public superficiel.

L'abbé Béthléem lui fait le grave reproche d'avoir, dans son roman *Les amours d'un interne*, placé au rang des névrosés qu'il peint Jeanne d'Arc et Marguerite Marie.

Les Juifs à la cour d'Angleterre

On sait, écrit un correspondant anglais, que du temps d'Edouard VII, surnommé le roi des Juifs, ceux-ci avaient, quand ils voulaient, l'accès de son palais ; et ce prince aimable et débonnaire avait même changé ses réceptions du vendredi, pour ne pas froisser la conscience de ses amis israélites qui commençaient, le soir de ce jour, leurs prescriptions du Sabat... Le simple et droit George V a changé tout cela et marqué son dégoût pour de pareilles condescendances royales. Israël ne jouit plus de ces faveurs privées. Il va ou ne va pas aux réceptions du vendredi à Buckingham Palace... et la terre continue de tourner ! Lord Rothschild et consorts ont dû pourtant froncer les sourcils ; et ce sera heureux pour George V de n'avoir point besoin d'argent comme son noble père. Car le roi de la finance et ses porte-queue de la haute banque pourraient bien alors mettre, à un emprunt ou à un don, quelque condition onéreuse pour l'amour propre de Sa Majesté britannique...

Pour bien prononcer l'anglais

A tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais le nouveau manuel abrégé du R. P. T. Barré C. S. C. *English Accentuation* (abridged) *Speller and Reader*, est tout indiqué.

Franco, 22 sous.

Louis Veillot à Québec

C'est jeudi dernier que la mémoire de Louis Veillot a été dignement célébrée à Québec, à l'occasion du centenaire du père du journalisme catholique.

Comme il convenait, les fêtes ont débuté par une messe solennelle dans la chapelle du Séminaire. S. G. Mgr Roy a prononcé une superbe allocution pour glorifier l'âme du grand catholique, de ce chrétien tout d'une pièce, de ce modèle du journalisme, comme le veut l'Eglise.

Le soir, à l'Université Laval, des conférences ont été faites par M. l'abbé D'Amours, M. Thomais Chapais, et M. Oscar Hamel, ce dernier au nom de la jeunesse catholique. Tous trois ont rendu un bel et touchant hommage à Louis Veillot.

Toute la vie de Veillot a été étudiée. Sa vie intime est aussi édifiante que sa vie publique qui est pleine d'enseignements de virilité, d'exemples de foi simple et sincère.

Louis Veillot a été le catholique intégriste le plus accompli des écrivains et des journalistes laïques. Il a été l'adversaire le plus irréductible du libéralisme. Le respect humain qui rapetisse tant de chrétiens, et qui fait des victimes chez nous plus peut-être qu'en France, n'a jamais eu d'emprise sur lui.

Les préjugés contre Veillot sont dissipés. Personne n'oserait aujourd'hui ridiculiser un journaliste catholique en l'appelant *Veillot*.

La justice et la vérité ont fait œuvre de paix autour de ce nom qui a dominé tant de luttes et de combats retentissants.

Ce maître de la pensée catholique voit ses disciples augmenter en nombre de jour en jour.

La lettre de Pie X si élogieuse, si décisive pour la glorieuse mémoire de Veillot a scellé l'union des catholiques autour du nom de celui que le Pape a donné comme modèle à tous ceux qui manient la plume catholique. Ce qui nous manque aujourd'hui ce sont des Louis Veillot, des journalistes catholiques intégristes, des hommes de caractère, des véritables soldats du Pape et de l'Eglise.

Que ce centenaire en jette la semence !

Un coin de la France catholique

Nous parlons ailleurs du mauvais exemple donné par ceux qui gouvernent la France.

Voici d'un coin de France catholique un autre exemple plus consolant. Une dépêche mande que dans la Vendée, à Combrand, a été célébré samedi le baptême du dix-septième enfant vivant de Auguste Laudreau et Henriette Hérauld.

Actuellement treute et une familles de Combrand (1,800 habitants) comptent sept enfants et plus.

Combrand donne seize concerts de vingt ans : tous, pour se préparer au départ, ont suivi les exercices d'une retraite fermée à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Ceci explique cela : Combrand, au cœur de la Vendée militaire, est resté profondément catholique.

L'EXPOSITION

Et le "Quebec Chronicle"

La bonne semence qu'essaya de jeter la *Vérité*, avec espérance de faire apporter remède à cette plaie qu'on appelle "l'Exposition" de Québec, commence-t-elle à porter fruits? On le pourrait croire. A tout événement elles sont loin les vantardises d'août et de septembre derniers, et les réclames de mauvais goût et retentissantes à nous défoncer le tympan, afin de célébrer ce qu'on avait l'effronterie d'appeler : "La grande Semaine de la province de Québec!"

Sous ce titre énergique : "Que l'Exposition soit réformée ou qu'elle disparaisse", le *Quebec Chronicle*, dans un article de tête, nous dit son sentiment quant à la manière dont on l'administre, et aussi quant à ce projet de grever encore le budget de la Ville d'une autre somme de \$150,000 pour procurer à M. Vaudry et à la Commission, l'avantage de faire ce qu'ils appellent plaisamment *du capital-beau capital vraiment*. — Le gros du capital serait créé, cette fois, en érigeant une grande estrade en béton qui coûterait dans les \$80,000; projet extravagant, insensé on devrait dire.

Le *Chronicle* est plus sévère dans sa critique que ne le fut le *Montreal Herald*. Celui-ci est poursuivi pour \$25,000; il est donc naturel que les curieux se demandent quel montant fabuleux sera réclamé du journal québécois, par notre Conseil à l'épiderme si sensible. "Et qui sait? Avec du savoir-faire et du bonheur devant les juges, ces poursuites pourraient peut-être permettre de combler tous les déficits, sans tondre davantage les malheureux contribuables..."?

Inutile d'ajouter que nous sommes heureux de ce qu'au moins un journal quotidien dans notre Ville, fasse entendre une partie de la vérité.

Mais à quoi songent donc les autres? Que trouvent-ils d'honorable, d'intéressant, à ce rôle de chiens muets? Tout se réunit pour les stimuler : la sauvegarde de nos mœurs civiques, un grand intérêt d'argent, une question de morale de la plus haute gravité, ainsi qu'une question de goût et d'économie sociale.

Alors on se demande tout naturellement quelle est la raison qui rend à leurs yeux, l'Exposition, la Commission et le Conseil de Ville sacrés, en Polynésie on dirait "tabou", mot plus expressif.

Voici maintenant des extraits de l'énergique protestation du *Chronicle* : "Il faut vraiment que le Conseil de Ville et la Commission de l'Exposition soient aveugles s'ils ne s'aperçoivent pas que l'Exposition doit être réformée, ou que celle-ci devra disparaître. Tel est le sentiment des contribuables Québécois.

Mais la dernière exposition a décliné; plusieurs exposants ont été mécontents de la gestion et des conditions offertes pour l'installation des exhibits. Deux des maisons plus importantes de Québec

ont refusé d'exposer, entre autres la maison Holt, Renshaw & Co. Certains hommes d'affaires n'apportèrent aux membres de la Commission ni concours ni sympathie.

Les intentions de ceux-ci peuvent avoir été excellentes, mais leur faisaient défaut les aptitudes requises pour organiser et administrer; ils n'avaient pas même le sentiment de leurs responsabilités. Faut-il s'étonner si les exhibits ont été peu à notre honneur? Tout naturellement l'on devait s'attendre que dans une exhibition de ce genre les exhibits particuliers à la province de Québec seraient réunis en nombre et placés dans le cadre le plus favorable. Pourtant il y en avait bien peu de cette espèce, et si ce n'eût été des exhibits du Gouvernement et de quelques particuliers, l'Exposition eût été à peine meilleure qu'une exposition de comté.

L'administration s'emploie maintenant pour qu'on lui remette sans délai la somme de \$150,000, prétendant qu'autrement l'Exposition sera forcément remise à une autre année. S'il faut prendre la dernière Exposition comme critérium, nul doute qu'ils peuvent avoir raison, puisque l'an passé tout paraissait avoir été remis au dernier moment. Même l'Exposition ouverte, quelques-unes des bâtisses n'étaient pas encore terminées; la préparation était impropre, hâtive et insuffisante. Les dispositions prises pour les entrées et les sorties, ainsi que pour faire circuler la foule, auraient sûrement pu être meilleures! Peu de discrétion semblait avoir été apportée dans la distribution des "attractions", les terrains étaient en désordre et tout couverts de papiers. Un grand nombre d'employés semblaient peu connaître et comprendre leur devoir. Dans la bâtisse que l'on avait cru devoir appeler : "l'Edifice des Arts", et dans plusieurs autres, nombre d'exhibits étaient tout simplement une cause de moqueries et de disgrâce.

Mais il nous reste à mentionner la chose la plus ridicule, et qui fut portée à notre connaissance au Comité de la Législation, savoir : que sur 150,000 visiteurs, 68,000 ont été admis gratuitement sur les terrains de l'Exposition. C'est-à-dire que pour chaque 41 personnes admises moyennant paiement. Et l'on nous demande encore de croire que la plupart étaient des excursionnistes ou leurs employés. Bien qu'au temps de l'Exposition circula la rumeur que des billets de faveur étaient distribués avec la plus extravagante générosité, personne ne pouvait soupçonner que la prodigalité eût atteint ce degré dans de telles proportions. Peut-il se rencontrer une meilleure preuve d'inaptitude et d'indifférence chez ceux qui ont administré? Attendons-nous à apprendre bientôt que l'entrée sur les terrains de l'Exposition a été déclarée libre, malgré que l'on ait fait grand besoin de recettes, pourtant.

Maintenant que viennent nous dire les partisans de l'Exposition pour justifier leur demande de \$150,000? Que des experts sont alarmés au

sujet de l'état actuel de la grande estrade. Nous admettons que si la grande estrade est dangereuse, il est convenable de prendre des mesures pour conjurer le danger. Nous serions les derniers à critiquer cette prudence. Mais si elle est dangereuse maintenant, l'était-elle moins en août et septembre derniers? Comment se fait-il que l'on ne se soit pas aperçu du danger qui existait alors? Cependant personne ne désire que la vie des gens soit mise en péril, et si l'Exposition doit se continuer, quelque chose devra être fait. Inutile d'ajouter que ce ne doit pas être dans la mesure que la Commission demande.

Nul doute que cette matière de l'Exposition sera soigneusement discutée aux élections municipales prochaines. C'est le devoir des électeurs d'exiger que les candidats fassent connaître clairement leur programme à ce sujet afin de pouvoir exercer leur droit de vote avec intelligence. Et si nous ne faisons pas erreur, les électeurs demanderont que si une Exposition doit avoir lieu, il faut qu'elle soit conduite d'après des principes d'affaires. Alors il convient que l'administration soit modifiée et améliorée en conséquence.

Quelques pensées et sentiments

DE LOUIS VEUILLOT

J'écris pour défendre une vérité, non pas pour renverser un antagoniste.

Les doctrines que je soutiens ont des adversaires, moi je n'en ai pas; du moins je n'en accepte pas. Dans les choses de la vie, je ne suis sur le chemin de personne, et personne n'est sur mon chemin.

Je ne poursuis en ce monde aucun intérêt de ce monde. Je ne suis rien; je ne prétends à rien, je n'ai rien, je ne veux rien. Je n'appartiens à aucun parti, je ne me fais d'illusion sur aucun, je ne caresse aucune chimère; je ne suis lié, sauf envers l'Eglise, par aucune reconnaissance et par aucune affection.

L'Eglise est ma Mère et ma Reine. C'est à elle que je dois tout; c'est elle que j'aime, c'est par elle que je crois, d'elle seule j'espère tout ce que je veux espérer : homme, la miséricorde divine; citoyen, la renaissance et le salut de la patrie.

Si je n'avais pas un journal où la pensée catholique peut se proclamer à l'aise, sans qu'aucune pensée rivale ni aucune considération humaine en ose supprimer l'expression, je ne voudrais pas, je ne SAURAI pas écrire. S'il ne m'était pas permis de défendre la cause catholique, je rengrais presque de défendre une autre cause. Politique, philosophie, littérature, qu'est-ce que tout cela, SEPARÉ DE L'EGLISE? Qu'est-ce que tout cela devant Dieu et même devant les hommes?

Poincaré otage des radicaux

Que doivent penser de M. Poincaré toutes les bonnes gens qui saluèrent son élévation à la présidence de la république française comme un avènement heureux, l'aurore d'une politique nationale et de paix pour l'Eglise de France.

Le geste qu'il vient de faire en rapportant au pouvoir le radicalisme bloqué, dans la personne de Gaston Doumergue, doit suffire enfin pour leur faire comprendre combien était naïve leur illusion.

Si Poincaré était vraiment un président national, il aurait préféré se démettre que de confier le sort de son pays à des hommes qui ne représentent que la minorité et qui sont ennemis de la paix sociale.

"M. Poincaré, écrit le *Soleil* de Paris, reste à l'Elysée, mais il n'y est plus.

Pouvant résister s'il avait eu du courage, et, si la résistance était impossible, pouvant se démettre s'il avait eu de la dignité, M. Poincaré a préféré céder et se soumettre. Il reste encore à l'Elysée, mais il n'y est plus.

Il n'est plus l'élu des modérés, il est l'otage des radicaux. En appelant M. Doumergue pour former un cabinet il a signé son abdication, perdu sa raison d'être et livré à l'ennemi son programme, sa majorité, drapeaux et troupes."

Nos collèges classiques

défendus par un Juif

M. le juge Monet a donné ces jours derniers devant le jeune Barreau de Montréal une conférence au cours de laquelle il a critiqué fortement notre système d'études classiques.

Après la conférence plusieurs jeunes avocats furent invités à exposer leurs vues sur cette question. Tous opinèrent du bonnet, sauf un.

En effet, à la surprise générale, un jeune membre du Barreau, un Israélite, M. L. Fitch, se leva et prit la défense de nos collèges classiques et donna une bonne leçon au conférencier et à ses souteneurs.

"Je suis, dit-il, un Israélite-canadien, et par conséquent mon témoignage est désintéressé. Je considère que beaucoup de la valeur des hommes publics que le Canada français a donné au pays est due à l'éducation classique qu'ils ont reçue dans les collèges de Québec. Cette éducation, qui peut ne pas être immédiatement féconde en résultats matériels ou financiers est la meilleure fondation d'une bonne éducation. M. Fitch est gradué de McGill et il fait remarquer que tous les défauts ne venaient pas des collèges classiques catholiques. L'étude de langues mortes étant facultative dans les institutions anglaises, il en est résulté des abus qui font que ceux qui sortent de ces maisons ont un fond de connaissances techniques, mais il leur manque le développement intellectuel qui permet d'apprécier les beautés de l'art et de la littérature."

Pie X à un Zouave canadien

Il y a quelques mois les dépêches de journaux apprirent aux Canadiens que des difficultés existaient au sein de la garde suisse du Vatican et que quelques-uns de ses membres menaient même de quitter le service pontifical. M. le Docteur N. J. Pinault, ancien zouave pontifical et chevalier de Saint Grégoire le Grand, de Québec, s'adressa immédiatement à l'un de ses meilleurs amis de Rome, M. le Comte Michel Moroni, commandeur de Saint Grégoire le Grand et l'un des officiers de la garde noble pontificale, une lettre où il offrait au Saint Père au nom de tous les anciens zouaves Canadiens français de Pie IX de fournir les remplaçants dont le souverain pontife pourrait avoir besoin pour remplir les vides créés dans la garde suisse.

M. le Chevalier Pinault, dont la lettre avait été mise sous les yeux du Pape par M. le comte Moroni, alors que ce dernier faisait son service de garde noble auprès du Saint Père, a eu l'honneur de recevoir, il y a quelques jours, une superbe photographie de S. S. Pie X, accompagnée d'un très gracieux autographe dont voici la traduction :

" A notre cher fils, le Chevalier J. Nicolas Pinault, qui a très bien mérité de l'Eglise catholique, à sa chère épouse et à leurs enfants, comme gage de Notre reconnaissance et de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique.

Palais du Vatican, Le 27 Novembre 1913.

PIE X, Pape. "

Le Cardinal Rampolla

Le cardinal Rampolla, ancien secrétaire d'Etat de S. S. Léon XIII, et qui vient de mourir à Rome, est né à Polizzi, au diocèse del Tindaro. Sa carrière fut brillante :

En 1875, il fut envoyé comme auditeur de la légation en Espagne. En 1877, il fut nommé secrétaire de la Propagande pour les Affaires Orientales. Peu après, le 3 janvier 1878, le pape le nomma protonotaire apostolique. Secrétaire de la Propagande en 1879, il est élu deux ans plus tard, le 1er décembre 1882, archevêque titulaire d'Héraclée et envoyé nonce à Madrid. Créé, le 14 mars 1887, cardinal-prêtre du titre de Ste-Cécile, il reçut le chapeau le 27 mai suivant, et il occupa la charge aussi haute que pleine de responsabilité de Secrétaire d'Etat de Léon XIII, de 1887 jusqu'à la mort du grand pape, en 1903. Au conclave qui suivit, il fut une des figures les plus en vue. Puis en sa qualité d'archiprêtre de la Basilique Vaticane il se retira au palais de Ste-Marthe tout près de St-Pierre de Rome. Le 14 mars 1912, il célébra le 25ème anniversaire de son élévation au cardinalat.

Il occupait aussi un grand nombre de postes de confiance et honorifiques et était membre de plusieurs Congrès et protecteur de nombreuses

congrégations et associations.

Les journaux se perdent en considérations fantaisistes sur ce qu'eût été la politique du cardinal Rampolla s'il eût succédé à Léon XIII.

A cette occasion un confrère fait les justes observations suivantes :

" En ce qui concerne la France, on répète à l'envie que le Concordat n'eût pas été abrogé, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'eût pas eu lieu, que la spoliation des biens ecclésiastiques n'eût pas pu se produire, etc., etc.

Certains journaux oublient trop, il nous semble, que l'Eglise est d'essence divine, que l'élection de son chef est essentiellement inspirée de Dieu et que tous les événements humains qui l'entourent n'ont aucune influence sur le résultat voulu par la Providence.

Si le cardinal Rampolla n'a pas été élu Pape, c'est qu'il n'entraît pas dans les desseins de Dieu qu'il gouvernât l'Eglise. Et l'intervention de l'Autriche n'a été qu'un moyen humain employé par le Maître des choses. "

L'Esprit Saint donne à l'Eglise le Pape qui lui faut.

Les hommes s'agitent et c'est Dieu qui conduit et gouverne.

Si c'était un élève de nos collègues

Le *Matin* de Paris a reproduit, en fac simile, s'il vous plaît, afin que nul n'en puisse contester l'exactitude, une lettre adressée à un de ses lecteurs par le ministère de la justice de France et qui est un chef-d'œuvre d'orthographe :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

" Paris, 25 septembre 1913.

" Monsieur,

" Les pièces que vous m'envoyez ne peuvent être égalisées au ministère de la justice sans qu'au préalable la signature de M. Charpentier, président du tribunal de commerce de Cognac, n'ait été égalisée par le tribunal civil de Cognac en spécifiant qu'elle soit ensuite par lui envoyée au ministère de la justice. "

Et notre confrère de s'écrier :

" Evidemment, le garde des sceaux confie la correspondance officielle à sa cuisinière. "

Si pareille littérature officielle émanait des bureaux de notre Hôte du gouvernement à Québec et avait pour auteur un ancien élève de nos collèges classiques, nous constaterions certain journal qui ne manquerait pas cette occasion de crier au scandale et de faire une furieuse attaque contre notre système d'enseignement. Enseignez, dirait-il, plus de français aux élèves, et moins de latin et de grec.

S'il faut en croire le *Soleil* de Paris la lettre citée est un spécimen d'orthographe laïque.

Dans les écoles modernes non seulement on n'enseigne pas les langues mortes, le latin et le grec, mais on semble enseigner très médiocrement

le français.

Voilà, certes, une lettre qui arrive fort mal à propos pour ce pauvre juge Molet dont la thèse avait été sérieusement ébranlée par M. Fitch.

On reste convaincu, après pareilles aventures orthographiques que notre système d'enseignement est encore un des meilleurs.

Les Revues

Revue Internationale des Sociétés Secrètes. Sommaire du 20 novembre 1913 : Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine, Arthur Preuss ; Le Crime Rituel chez les Juifs, Albert Monniot ; Une page d'Histoire, Charles Granson ; La signification des élections italiennes, Pisanello ; Gaspard Duchatel, ancien Garde du Corps, Martial de Pradel ; Documents nouveaux, A Martigue.

La Nouvelle-France. Sommaire de décembre 1913 : Le modernisme, Paul Blondel ; Un voyage au Nord-Ouest, R. P. Alexis ; A quand la fin du monde ? Jean d'Estienne ; Le microbe de la rage, A Acloque ; Pages romaines, Don Paolo-Agosto ; Bibliographie canadienne, L'abbé Camille Roy ; Bibliographie française, P. P.

Revue Canadienne. Sommaire de décembre 1913 : Louis Veillot : a) Souvenirs et fête de Laval, Elie-J. Auclair ; b) Allocution de Mgr l'archevêque, Mgr Bruchési ; c) Louis Veillot — L'homme, Edouard Montpetit ; d) Louis Veillot — le catholique, Le Père Louis Lalande ; La Cour juvénile de Montréal, E. Gouin ; Notre-Dame de Staoueli, Luc Dupuis ; Echos des sciences, Jean Flahault ; A travers les faits et les œuvres, Thomas Chapaïs.

Etudes. Sommaire du 5 décembre 1913 : Certitudes acquises et idées préconçues, Stéphane Harent ; L'extrême-communication de Louis XIV, Marc Dubruel ; La XXXVIe assemblée de l'Alliance des Maisons d'Education chrétienne, Henri Caye ; Le fer en France, Henri du Passage ; Bulletin de psychologie, Lucien Roure ; Chronique du mouvement religieux, Yves de la Brière.

EN PASSANT

Les crimes et l'alcool Nous lisons dans la *Liberté* de Winnipeg :

Dans son rapport le grand jury aux dernières assises a dénoncé fortement les ravages de l'alcool. C'est la raison principale de la plupart des crimes dont les auteurs ont subi leur procès au dernier terme des assises.

" Dans la plupart des cas qui nous ont été soumis aux présentes assises, l'abus excessif des boissons enivrantes a été directement ou indirectement la cause du crime. En conséquence nous recommandons une plus stricte observance de la loi actuelle régissant la vente de boissons et nous croyons venu le temps où l'on devrait prohiber dans les lieux publics l'usage excessif et déordonné de liqueurs enivrantes. "

C'est partout la même plainte contre l'alcool devenue la cause principa-

le des crimes nombreux qui se commettent dans l'univers.

La conversion de la Bulgarie Paris :

" Nos renseignements particuliers nous permettent d'assurer que le mouvement en faveur d'une réunion de la Bulgarie à l'Eglise a fait, tous ces temps derniers, des progrès considérables. On peut affirmer que, dès à présent, l'élite intellectuelle, morale et politique du pays travaille à la conversion officielle de la Bulgarie au catholicisme.

Sur dix Bulgares qui occupent une situation en vue ou qui ont reçu une instruction supérieure, on en trouvera neuf qui approuvent chaleureusement et qui désirent la rentrée de leur nation dans l'Eglise catholique.

Les Bulgares sont avides de participer à la grande civilisation. Une de leurs ambitions est de s'europaniser, de se défaire de leur byzantisme. En abandonnant l'orthodoxie avant les Serbes et les Grecs, ils sont certains d'acquiescer sur leurs rivaux une grande supériorité.

En outre, la Bulgarie devenue catholique échappera à la dépendance du gouvernement russe qui est devenu un oppresseur et non plus un protecteur. Les classes dirigeantes bulgares estiment aussi que le catholicisme détournera la jeunesse des illusions anarchistes et socialistes en apportant un aliment, inconnu jusqu'ici, de vie spirituelle.

La conversion de la Bulgarie peut donc devenir d'un jour à l'autre un fait accompli. En tout cas, le mouvement si fort qui se produit dans le royaume de Ferdinand Ier en faveur de la réunion est un indice nouveau de la grande floraison catholique à laquelle nous fait assister le XXe siècle.

L'Eglise et les nègres *L'Etoile Belge*, qui n'est pas un journal bien disposé pour le catholicisme, ses œuvres et ses personnes, a publié une correspondance de l'Afrique du Sud où on lit :

" L'ostracisme contre les noirs et gens de couleur semble régner partout, même dans les églises. La protestante *Dutch Reformed Church* le pratique sans pudeur, et l'église anglicane, les méthodistes commencent à suivre l'exemple. Il n'y a guère que l'Eglise romaine catholique qui fasse exception. On veut bien cependant que tous les fidèles, sans distinction de couleur, contribuent également à la construction et au maintien en bon état des cathédrales, des églises et des chapelles de l'anglicanisme. C'est le cas de se demander s'il faut vraiment croire à la vérité de cette maxime : tous les hommes sont égaux devant Dieu.

Il n'y a guère que l'Eglise romaine catholique, fait remarquer un confrère catholique, qui fasse exception. "

C'est-à-dire que l'Eglise romaine est à peu près seule à admettre et à pratiquer, dans l'Afrique du Sud, en face des confessions protestantes impitoyables aux hommes de couleur, l'égalité de tous les hommes devant Dieu.

Précieuses reliques — Quele sont les saints objets ayant servi à la Passion de Jésus-Christ et qui sont venus jusqu'à nous, pieusement conservés : La tunique fut donnée par Charlemagne au monastère d'Argenteuil, près Paris. La robe sans coutures fut donnée à l'église de Trèves par Sainte Hélène. Le bois de sa Croix : les plus grandes portions se trouvent dans la basilique Ste Croix de Jérusalem, à Rome, dans l'église Ste-Praxède depuis 1223. L'autre partie est à Jérusalem, dans l'église du St-Sépulcre. Les clous : le premier fut jeté par sainte Hélène dans la mer Adriatique, afin d'encalmer la tempête. Le deuxième se trouve dans la couronne de fer des rois lombards. Le troisième est à Notre-Dame de Paris. La couronne d'épines est à Notre-Dame mais elle est dépourvue des épines qui ont été concédées à un grand nombre d'églises. L'inscription de la croix, la tablette sur laquelle se trouvent les lettres I. N. R. I. (Jesus Nazarenus rex Judæorum), écrite en latin, en grec et en hébreux, est conservée dans la basilique Ste Croix de Jérusalem, à Rome. L'éponge est à Rome, dans la basilique de St Jean de-Latran. La pointe de la lance est à Paris ; l'autre partie à Rome. Le voile avec lequel sainte Véronique essuya, pendant l'ascension du Calvaire, le visage de la divine victime, et où ses traits restèrent empreints, ce voile est conservé à la basilique St-Pierre de Rome, où une fête est célébrée, en son honneur, le 4 février de chaque année. Enfin le Saint-Suaire, ou linceul, qui servit à la Sépulture de Jésus Christ (grand carré de deux mètres de côté, tissé en fin lin, sans couture et d'un teint ivoire vieilli,) a été déposé en l'église du cloître de Gadouin, arrondissement de Bergerac, en Périgord. Tous les ans, vers la mi-septembre, un grand pèlerinage a lieu, où se rendent les populations des villages voisins. Ajoutons qu'il y a un autre suaire à Turin qu'on présente comme authentique.

Liste d'expressions pour le Commerce et l'Industrie

ANGLICISMES ET LEURS TERMES FRANÇAIS CORRESPONDANTS

Termes généraux

Entrer dans les livres—Inscrire aux livres, faire une entrée.
Filer des lettres—Classer des lettres.
Garder en magasin—Tenir en magasin.
Investir de l'argent—Placer de l'argent.
Ordonner du sucre—Commander du sucre, faire une commande de sucre.
Passer un billet—Signer, faire un billet.
Payer cash—Payer comptant, au comptant, argent comptant.
Régler le bill—Payer, acquitter la facture, la note.
Remettre un paiement—Faire un paiement.
Sécher un account—Solder un compte.
Shaver les gens—Ecorcher, plumer, saigner les gens.

Sauver de l'argent (to save)—Epar-
gner de l'argent, économiser, ménager.

CONFISERIE, PATISSERIE, BISCUITERIE

Marbles—Billes, fondante.
Marshmallow—Guimauve.
Matches—Allumettes.
Meat tried in pastry—Rissolle.
Melting sweet meats—Fondante.
Mixed candies—Bonbons assortis.
Morell—Griottes.
Oil cake—Tourteau.
Peanuts—Pistaches.
Peppermint—Pastilles de menthe.
Pop corn—Maïs grillé, Crispettes.
Puff—Chausson.
Puffs—Feuilleté.
Puffed—Soufflé.
Puff paste—Feuillantine.
Rout cake—Petits fours.
Rusk—Biscotte.
Seneolins—Semouie.
Sherbet—Sorbet.
Small sponge cake—Biscuit à la cuiller.
Soft buns—Babae.
Soap—Biscuit sec.
Sourish—Aci tulés, surettes.
Sponge cake—Biscuit de Savoie.
Brioche.
Sugar candy—Sacre candi.
Sugar plum—Dragée.
Sundae cup—Sorbet.
Sweet cakes—Croquembouche.
Wafers—Gaufres, gaufrettes.

TERMES D'ÉPICERIE

All spice—Quatre épices.
Anchovy sauce—Sauce d'anchois.
Arrow root—Fécule.
Bacon—Poitrine de porc fumé.
Baking powder—Poudre à pâte.
Barley—Orge mondé, orge perlé.

(Le Bulletin du Parler français
Déc. 1913. au Canada)

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

Carte postale

Voici une excellente occasion de vous procurer une belle carte postale à bas prix, pour cadeaux, correspondance et souvenirs.

Nous avons quelques mille cartes postales du Congrès de la Langue française que nous offrons pour propagande à \$5.00 le mille ; franco \$5.75. 75 sous le cent ; franco 80 sous.

Cette carte est surtout intéressante pour les amis du drapeau national.

La Propagande des Bons Livres.

VIENT DE PARAITRE

La Vie de Louis Hébert par Laure Conan est en vente à la Propagande des Bons Livres.

C'est une des belles pages de notre histoire.

15 sous franco

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

ROMAN (par Hector Bernier)

Ce que disait la flamme. Préface de Art. Decelles. Prix 75c. Franco 85c.

Petite Vie de Jésus-Christ, à l'usage des Ecoles et des Catéchismes. Franco 17c. la douz.

Au Clergé Paroissial. Pourquoi notre ministère est stérile ou peu fructueux. Franco 12c.

La Collection Bleue

La Fresnaie—M. Aigueperre.
Main d'enfant " "
L'Héroïsme au pays des neiges—M. du Canfranc.
Le Fils de Stenio Morelli—Mary Floran.
Une Part de Bonheur—M. de Lamiraudie.
Aventures d'Artiste—M. de Lamiraudie.
La Pupille du Doyen—Maurice Le Beaumont.
Sans Baptême—Jeanne de Lias.
Les Hommes de Proie—Jeanne de Lias.
Le Plan de la Comtesse—M. Maryan.
La Fiancée Boër—Raoul Montis.
La Fortune de M. Maufroy—B. Rorlot.
Le Mystère d'Arzac—Marie Thiery.
Au Bat " "
La collection 14 vol. \$4.00

Délégués Canadiens Français en Angleterre, depuis la cession du pays à l'Angleterre jusqu'à la Confédération (1763 à 1867) Brochure de 246 pages. Prix : \$1.00.

RECUEIL PAROISSIAL DE PRIÈRES ET DE CANTIQUES destiné à rendre facile à tous les fidèles la participation aux prières et aux chants de l'église par l'abbé Saurin, chanoine honoraire, missionnaire apostolique. L'unité 40c. La douz. \$3.60. Le cent \$25.00.

Les Enigmes de la Création par l'abbé Moreux. Etude scientifique illustrée. Edition de luxe. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00

Suzanne la Doctoresse par Charles de Vitte. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00.

Mémoires du Cardinal Consalvi publiés par Créteineau-Joly.

La Sainte Vierge au Liban par le R. P. Goudard, S. J.

Beaux volumes. Edition de luxe. broché \$2.00. Rel. toile 3.00. Rel. chagrin 4.00.

LE JEUNE APOLOGISTE Relié 20c. l'unité. \$2.00 la douz. Broché 11c. l'unité. \$1.20 la douz.

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ÊTRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nystein.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50 cts l'unité, 60 cts franco. \$5.40 la douz.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE MARIAGE, son origine, sa nature, sa vie intense, ses devoirs, sa préparation. 482 pages. 70 cts l'unité, \$6.75 la douz.

Ce que les fiancés et les époux doivent savoir ou la vie à deux bien définie au point de vue moral, médical, social. Ouvrage réservé aux fiancés et aux époux par l'auteur du "Bonheur des Familles." In-12 de 125 pages, franco, 23c.

Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt
Général de Souis " "
Garcia Moreno " "
Berryer, par Pierre Lemoyne.
Montalembert (Abbé L. Bouthors)
Le général Chauzy, par Jean Laure.
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...
Amiral Courbet, (Comte de Lionval).
O'Connell, par Emile Valsayre.

LA VIE DES SAINTS

2.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Quatre vol. in-8° de 2800 pages, comprenant 575 Vies. Les 4 vol. reliés toile, \$3.00.

POUR LE PRIE-DIEU

L'Adoration perpétuelle. l'heure sainte ; in-18, 24 pages. La douzaine 17 cts franco.

ENTRE AMIS. -- Recueil de lettres du R. P. Lalonde, S. J. à un de ses amis. Un vol. 75c. franco.

VIE abrégée de Nellie, la petite Violette du Saint Sacrement. 45c. la douz., franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

Ouvrages du P. Berthier, M. S. 30 SOUS Franco (Vols. in 16)

Le Livre de Tous. 470 pages.
Le Jeune Homme comme il faut. 544 pages.
L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.
La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.
L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 488 pages.
Heureux les Cœurs purs. 400 pages.
La Clé du Ciel. 430 pages.
Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 438 pages.

Petite Bibliothèque de la famille. 300 brochures illustrées de 16 à 28 p. (la plupart de 24 p.) Encyclopédie populaire et chrétienne. La collection \$1.10. Franco 1.40.

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la "Vérité"
près Québec